



Procès-verbal du conseil municipal du mardi 11 février 2025

Présents : MM. et Mmes Claude Lhermet, Elsa Mêlé, Angélique Fanget, Isabelle Joyet, Yvon Blondon, Colette Andrevon, Brigitte Clutier, Frédéric Finand, Didier Faye, Pierre-Marie Roche., Françoise Berthois, Nathalie Chanaux.

Absents : Sébastien Brasy, Jonathan Vallet (pouvoir à Claude Lhermet), Stéphane Goncalves.

Le conseil est ouvert à 20h30.

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2024 est adopté après correction d'une erreur sur le nom d'une mutuelle.

1. Proposition de délibération sur la fixation de la valeur d'exposition aux champs électromagnétiques inférieure à la valeur admise au niveau national

Cette proposition émane de Frédéric Finand qui prend pour exemple une délibération votée au Conseil Municipal de Grenoble qui propose d'abaisser les normes de niveau sonore dans les salles de spectacle.

Claude Lhermet ne veut pas présenter ce point qui sera reporté : après contact avec les services techniques départementaux, il lui a été affirmé qu'une délibération n'avait pas de valeur en ce qui concerne les normes électromagnétiques, et qu'un vote éventuel serait forcément perdant s'il y a action de justice de la part des entreprises qui posent les antennes.

Ce débat concerne le collectif citoyen qui s'oppose à la construction d'un pylône destiné à la diffusion de la 5G au lieu-dit les Guignards, et de nombreux représentants de ce collectif sont présents pour ce conseil municipal, Claude Lhermet décide de suspendre la séance à 20h 35 afin d'écouter les représentants du collectif et de répondre à leurs questions

Interruption de séance : Synthèse des échanges à propos de la construction d'un pylône support d'une antenne 5G

Frédéric Finand demande confirmation du report de la délibération sur le volume des ondes. Claude Lhermet lui confirme ce report. Frédéric Finand demande aussi si une réponse a été faite à un mail de Damien Rivoire, ce que le Maire confirme.

Claude Lhermet fait le point du travail en cours sur l'antenne 5G :

- La déclaration préalable de travaux a été accordée le 3 janvier. Le document réclamé par le collectif, c'est-à-dire un engagement d'un opérateur n'est exigible que lors du début des travaux. Ces mâts sont construits par des sociétés intermédiaires privées (ici il s'agit d'ATC) qui cherchent des sites auprès des particuliers. Ensuite le mât est loué aux sociétés de téléphonie selon leurs besoins.
- Le maire n'a pas le pouvoir de refuser une antenne, au vu du PLU actuel de Sonnay. Pour surseoir à statuer, il faut une raison valable, on ne peut pas par exemple limiter la hauteur de la construction ni limiter ou interdire les antennes dans un certain rayon sans que ce soit décidé par le PLUI qui ne sera pas terminé avant 2026.
- La seule issue reste la négociation, qui peut éventuellement être arbitrée par le service départemental concerné.
- Le maire a proposé à la société ATC de renoncer à l'emplacement des Guignards, dont les habitants et riverains ont manifesté en masse leur opposition, et d'utiliser un emplacement au stade, dans la



partie sud-est. La société doit aussi vérifier si la zone couverte avec ce nouvel emplacement serait suffisante.

- Pour la mairie, le problème est de trouver une solution la moins mauvaise possible : le stade est éloigné du village, il n'y a ni riverains ni animaux dans un rayon proche. Cette suggestion ne sera pas suffisante pour empêcher d'autres constructeurs de vouloir s'implanter.

Nathalie Chanaux fait alors remarquer que c'est l'égo du maire qui lui fait proposer le lieu du stade. Claude Lhermet répond qu'un maire n'a pas à dire son point de vue personnel même s'il en a un, qu'il y a eu des demandes repoussées avant la facilitation par l'Etat des démarches pour la couverture téléphonique. L'enjeu économique est important et la couverture complète est souhaitée par les opérateurs. Pierre-Marie Roche dit que le téléphone fonctionne bien ; Claude Lhermet dit que ce n'est en fait pas le cas pour tous les habitants de la commune. Il ajoute qu'en cas de recours les communes perdent toujours, ce qui ramène à la seule solution de négociation.

Il est demandé une étude portant sur les ondes avant la construction.

Le collectif précise qu'il a recueilli 330 signatures d'habitants de Sonnay et 600 de l'extérieur. M. Joud demande comment sécuriser la situation pour éviter la recherche d'autres terrains privés sur la commune. La réponse est que seule la négociation avec la présence du département peut être efficace. ATC doit rendre une réponse écrite.

Une autre question est posée : la commune a-t-elle demandé l'intervention d'un avocat spécialisé ? Réponse : il faut passer par une négociation puis par le code de l'urbanisme. Les services départementaux sont au fait de la négociation.

Question : quand aurait lieu la négociation ? Réponse : s'il y a réponse positive pour le stade de la part d'ATC, elle ne sera pas utile. Des dates possibles ont été fixées. La situation est difficile car à l'intérieur du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), il n'y a pas d'élément qui permette de surseoir, les dossiers sont favorisés par l'Etat, et le risque de perdre est important. Une étude sur les ondes ne peut être fournie qu'après la construction.

Damien Rivoire demande des précisions sur les dates (la date limite est-elle le 3 mars ?) et affirme être effrayé par le fait qu'EBer il n'ait lancé ni concertation ni politique de défense contre les antennes.

M. Ferraro met en cause le Maire pour ne pas l'avoir averti. Claude Lhermet répond qu'il n'a pas eu connaissance de la demande d'ATC avant le dépôt de la demande préalable de travaux. M Ferraro dit combien la situation l'inquiète : le club hippique serait limitrophe de l'antenne et dans ce cas des chevaux en pension seraient retirés par leurs propriétaires face au danger des ondes pour les animaux. La situation économique deviendrait difficile pour le centre, ainsi que pour ses fournisseurs.

Jean-Michel Suin constate que l'intelligence collective qui est déployée devrait aider à résoudre la situation, et à cadrer la réponse de la mairie. Si la réunion de négociation a lieu, le collectif y trouvera-t-il sa place ? Il souligne le nombre de signataires de la pétition (979). Claude Lhermet répond qu'il demandera qu'un ou deux représentants du collectif puisse participer. Jean-Michel demande s'il est possible d'exproprier le propriétaire du terrain des Guignards pour l'intérêt collectif. Réponse : une demande d'expropriation ne peut se faire qu'après une demande de déclaration d'intérêt public, et les critères n'y sont pas. M. Suin souligne la dépréciation des biens immobiliers qui suivraient forcément la construction de l'antenne ; pour le club hippique, c'est l'intérêt économique qui est en jeu. C'est aussi une question de santé publique pour la population.

Claude Lhermet affirme qu'il ne peut rien promettre, il n'y a aucune garantie de non-construction d'une ou plusieurs antennes sur la commune de Sonnay. Mais le poids du collectif citoyen est important et peut avoir une influence sur la négociation.



Le collectif demande un conseil municipal extraordinaire ; Claude Lhermet propose une réunion de travail et s'engage à informer le collectif des avancées du dossier.

Reprise du conseil municipal à 22h 45.

Frédéric Finand revient au point n°1 : il redemande que cette délibération soit proposée. Claude affirme que la négociation reste la seule voie, et demande quel est le cadre crédible pour une demande de réduction du taux des ondes fixées par le code des télécommunications ; la commune n'a pas les compétences techniques sur cette demande, et sa valeur juridique n'est pas établie. Frédéric Finand souligne le manque de communication pratiqué par le maire, et souhaite que l'ensemble des éléments soit toujours communiqué. Il maintient sa demande de délibération.

Le conseil reprend sur l'ordre du jour. Le point 10 (subvention pour la classe de mer) sera traité au conseil municipal suivant.

2. Subvention 2025 pour le centre social intercommunal Au Fil De Lambre

Cette subvention s'élève à 34 887,44 €. Un premier acompte de 70 % doit être versé en février et le solde de 30 % sera exécuté en septembre. Cette subvention représente le montant dû uniquement par la commune, le centre social percevant directement les aides de la CAF

Vote : Adopté à l'unanimité.

3. Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec la mutuelle commune « Entrenous »

Cette autorisation permettra à la dernière des trois mutuelles candidates de proposer des contrats aux habitants qui ne bénéficient pas d'une complémentaire pour les frais de santé. Chaque mutuelle proposera une réunion publique d'information afin d'exposer ses propositions avec des exemples. Cette convention permet aux habitants de bénéficier d'un tarif plus intéressant. La commune n'est en rien rémunérée dans cette opération de service aux habitants. Les 3 mutuelles sont Axa, Aesio et Entrenous.

Vote : Adopté à l'unanimité.

4. Délibération pour approbation de la modification des statuts de la communauté de communes EBeR

Il s'agit de modifications de statuts liées à la fusion des 2 communautés de communes du Pays roussillonnais et du Pays de Beaurepaire : détermination des compétences, des compétences supplémentaires et d'autres compétences. Le document est projeté et lu.

Vote : Adopté à l'unanimité.

5. Rapport d'activité d'EBeR : gestion des déchets 2023

Le rapport d'activité est projeté pour que le conseil municipal en prenne connaissance.

Vote : Adopté à l'unanimité.

6. Rapport d'activité d'EBeR : Prix et qualité de l'eau, travaux effectués par Le service des eaux en 2023

Le rapport d'activité est projeté pour que le conseil municipal en prenne connaissance.

Vote : Adopté à l'unanimité



7. Rapport général d'activités EBeR 2023

Le rapport d'activité est projeté pour que le conseil municipal en prenne connaissance.

Vote : adopté à l'unanimité.

8. Adhésion au service Batiwatt (initialement TE38)

Il y eu une erreur d'adhésion au service, la convention est donc à nouveau présentée. Le suivi et les services seront plus complets, et c'est important pour l'aménagement de la zone Giraud

Vote : adopté à l'unanimité.

Informations complémentaires et questions diverses :

- Une réunion de travail aura lieu sur le thème de la gestion des déchets (apport volontaire)
- Une autre réunion sur les aménagements de la zone Giraud, et d'une maison qu'il est possible d'acquérir en bord de place
- Des professionnels de santé sont en recherche de lieux pour s'installer et ont contacté la mairie
- Le bâtiment du cabinet médical du Docteur Gehin devrait être terminé en mai ; les subventions pour l'installation des deux autres médecins qui avaient été suspendues ont finalement été maintenues.

Le Conseil municipal est clos à 23h 30.